EMPLOI DU TEMPS DE L'AESH

Nom de l'AESH :

ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Nom des élèves suivis et lieu de scolarisation :	
Tioni des eleves survis et neu de seolarisation.	

Préciser les temps d'accompagnement de chaque élève par des couleurs différentes

Horaires	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI

Signature du chef d'EPLE et / ou du directeur d'école

Date :

Document à retourner dans les 15 jours suivant la prise de fonction et après tout changement d'emploi du temps au service de la coordination AVS